Championnats régionaux en petit bassin

Date : Samedi 7 et Dimanche 8 décembre 2013

Bassin: 25 m Lieu: SARAN

Engagements extranat du 25 novembre au 4 décembre 2013 minuit

Compétition qualificative aux Championnats interrégionaux hiver 25m

Date	Samedi 7 décembre 2013		Dimanche 8 décembre 2013	
Ouverture des portes	7 h 45	14 h 30	7 h 45	14 h 30
Début des épreuves	9 h 00	15 h 30	9 h 00	15 h 30
Épreuves	200 brasse	200 brasse <i>(finales)</i>	200 nage libre	200 nage libre <i>(finales)</i>
	100 nage libre	100 nage libre <i>(finales)</i>	200 papillon	200 papillon <i>(finales)</i>
	200 dos	200 dos (finales)	100 m. dos	100 m. dos <i>(finales)</i>
	100 papillon	100 papillon <i>(finales)</i>	200 4 nages	200 4 nages (finales)
	50 brasse	50 brasse <i>(finales)</i>	100 brasse	100 brasse (finales)
	50 dos	50 dos (finales)	50 papillon	50 papillon <i>(finales)</i>
	400 nage libre (séries lentes)	400 nage libre (série rapide)	50 nage libre	50 nage libre (finales)

Modalités de participation :

Cette compétition est ouverte à tous les nageurs et nageuses des séries régionales et au delà toutes catégories et de catégorie d'âge. Ils peuvent s'engager sur les épreuves de leur choix.

Les nageurs ayant réalisé les temps de la grille de qualification régionale en 25 m lors des championnats départementaux, les interclubs ou lors de la saison 2012-2013 pourront participer aux épreuves où les temps ont été réalisés.

Les benjamins et benjamines ne sont pas autorisés à participer

Classements:

Les épreuves seront nagées toutes catégories confondues avec finales A et B toutes catégories et finale C pour les 15 ans et moins non qualifiés en finales A et B, sur les 50 m, 100 m et 200 m.

Le 400 nage libre sera nagé classement au temps, séries lentes le matin, série rapide l'après-midi.

Récompenses :

Les trois premiers de chaque finale A et les 3 premiers minimes seront récompensés. Pour les récompenses minimes les finales A puis B, priment sur les finales C.

Chaque club ayant au moins 3 nageurs est tenu de fournir un officiel par réunion. Chaque club ayant au moins 10 nageurs est tenu de fournir deux officiels par réunion.